

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA

CANADA	Un an..... \$2.00
ET	Six mois..... 1.00
TROIS MOIS	 0.50

AVOULETTE	Un an..... \$4.00
ET	Six mois..... 2.00
TROIS MOIS	 1.00

FRANCO	Un an..... \$4.00
ET	Six mois..... 2.00
TROIS MOIS	 1.00

JOURNAL DES CAMPAGNES

Par an..... \$1.00
Pour la France..... 1.50

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER du CANADA

4 OCTOBRE 1893.—No 32

SECRET DE SOLANGE

LE

(SUITE)

XVI

Lorsque Solange entendit sonner six heures à l'église, elle s'étonna de ne pas voir revenir son père. Bientôt même instant, on frappa. Elle s'élança à la porte mais elle fut singulièrement déçue, elle n'y avait pas son père, mais, Fanny, la femme de chambre de Mme de la Ville-Bernard.

—M. le docteur m'a chargée de remettre ce livre à ma demoiselle. C'est M. Hélin qui le lui a confié il y a une heure, sur la grève.

Solange remercia, et prit le petit volume avec un peu de surprise. Elle chercha de dresser le couvert sur le guéridon qui servait pour les repas, puis s'approcha de la fenêtre pour guetter le retour de son père.

La rue était déserte. Elle tressaillait lorsqu'un pas se faisait entendre au loin, mais la demoiselle se hâta d'avancer, sonné sans que son père eût paru.

Alors son inquiétude s'accrut. Elle prit à la hâte son chapeau et se dirigea sur la grève.

La grève était déserte, presque entièrement couverte par la mer.

De plus en plus inquiète, elle monta sur les remparts, afin d'embrasser du regard les autres plages sur lesquelles il avait pu s'attarder. Toutes étaient rendues à leur solitude, envahies par les flots.

Elle pressa entre ses deux mains ses tempes, qui battaient violemment, et essaya de recueillir ses idées pour envisager une situation qui devenait de plus en plus inquiétante. Son père s'était-il laissé surprendre par la marée montante sur quelque rocher ? Mais il en était que la mer recouvrait entièrement au jour de grandes marées, et justement l'on était dans ces jours-là ! Et même si l'on était resté sur le Bey, quelle nuit glaciale il y passerait ! C'était la maladie en perspective, la mort, peut-être. Il fallait aller le chercher. Comment faire ? A qui recourir ?

La pensée de Savinien s'offrit immédiatement à son esprit. C'était le docteur qui, le dernier, avait vu son père ; peut-être pourrait-il lui donner quelque enseignement.

Elle regagna la maison en courant, et, montant sans prendre haleine, sonna chez Mme de la Ville-Bernard.

Un bruit de chaises lui indiqua qu'on se levait de table au moment où Fanny venait lui ouvrir :

—Le docteur Aymard est-il là ? demanda Solange, s'appuyant contre la muraille, haletante, épuisée.

—Oui, mademoiselle... Mais, comme mademoiselle est pâle ! M. Hélin serait-il malade ?

La pâleur qui avait frappé Fanny s'accrut encore.

—Mon père n'est pas rentré, et vous m'avez dit que le docteur l'avait vu.

—Je vais appeler M. le docteur. Si mademoiselle préfère ne pas entrer au salon, voici la chambre des enfants.

Solange fit un signe d'assentiment et fut introduite dans l'appartement où Denise et Germaine faisaient ménage commun avec leurs nombreuses poupées. La nuit tombait ; Fanny alluma les bougies et sortit pour s'acquitter de sa commission. Presque aussitôt, Savinien parut ; mais il n'était pas seul : Mme de la Ville-Bernard l'accompagnait.

—On me dit que vous êtes inquiète, ma chère enfant ? Asseyez-vous, vous êtes toute tremblante. Mes filles ont aperçu M. votre père au moment où elles quittaient la grève.

—A quelle heure ? demanda ardemment Solange.

—Il était six heures moins un quart.

—Mais, je lui ai parlé vers cinq heures, dit Savinien. Il semblait content de sa promenade, il avait bon visage, et, se défiant de ses distractions, il m'avait

remis le petit volume que je vous ai renvoyé et qui, disait-il, aurait pu lui faire oublier l'heure.

—Et quand vos filles l'ont vu, madame, où était-il ?

—A une petite distance de la cale, vers laquelle il s'acheminait comme elles.

—Alors, dit Solange avec un soupir de soulagement, il n'a pas été surpris sur un rocher !

—Evidemment non ; à ce moment la mer était déjà haute, et l'accès des rochers impossible.

—Mais il a pu se trouver malade ! Où est-il ? s'écria la jeune fille, redevenant inquiète. Oh ! dites-moi que faire, où aller ! Je deviendrais folle si je reste l'attendre ! J'ai fait le tour des murs, j'ai exploré toutes les plages. Où dois-je aller maintenant ?

—Permettez-moi de me charger de ces recherches, dit vivement Savinien. En admettant que M. votre père se soit trouvé souffrant, il a été recueilli quelque part et Saint-Malo n'est pas grand, j'espère vous le ramener tout à l'heure.

Solange joignit les mains avec un mélange de reconnaissance et d'angoisse. Mme de la Ville-Bernard comprit ce qui se passait en elle.

—Savinien, dit-elle, nous allons envoyer chercher une voiture, et nous l'accompagnerons dans ses recherches. Cette pauvre enfant souffrirait trop de rester ici, inactive.

Solange sans pouvoir parler, leva sur elle un regard éloquent.

—Restez ici, ma chère petite, ajouta l'excellente femme ; il vous serait pénible d'entrer dans le salon, où nous avons quelques amis. Je serai prête avant l'arrivée de la voiture.

—Je suis trop égoïste ! Je ne puis vous enlever à vos hôtes ! balbutia Solange.

—Ce n'est que ma famille. Laissez-moi vous donner cette preuve de sympathie ; moi-même je serai plus tranquille en m'associant à vos recherches. Je vais vous envoyer une de mes filles.

Ce fut Marthe qui vint. Elle embrassa Solange, essaya de le rassurer, lui répéta que lorsqu'elle avait vu son père, il ne semblait pas le moins du monde indisposé.

—Un mal grave ne survient pas si vite, ajouta-t-elle d'un ton encourageant. Connait-il bien Saint-Malo ?

—On l'on, il n'aime pas les rues sombres, et il ne sort que pour aller à l'église et sur la plage.

—Alors, il a pu s'égarer dans notre labyrinthe bien penser à vous, bien prier pour vous... Et nous serons tous heureux lorsque nous vous saurons rassurée.

C'était un baume pour le cœur de Solange, même au milieu de ses inquiétudes absorbantes, d'entendre cette voix encourageante, de sentir ses mains pressées si chaleureusement, de recevoir sur sa joue ces doux baisers fraternels.

(A suivre)

"Un Mot Suffit Aux Ménagères."

Pour rendre la pâtisserie ferme et Croustillante.

La Crotolene

Vaut mieux que le saindoux, PARCE QU'ELLE n'est ni Indigeste, ni Désagréable comme lui

Recommandée par les plus Éminents Experts en Comestibles et en Cuisine.

Demandez-la à votre Épicier.

Préparé seulement par N. K. Fairbank et Cie. Rues Wellington et Anne, MONTREAL.

A "L'UNIVERS"

L'Univers, qui me parvient, me consacre un article de quatre colonnes contenant dans un encadrement aussi perfide que malveillant, deux documents, dont l'un était assurément assez inattendu.

C'est une lettre aimable et humoristique de M. Louis Veillot, que le grand écrivain m'adressait en 1867, qui me fut volée dans le temps, avec d'autres autographes précieux, et qu'on a retrouvé chez Charvey, paraît-il, moyennant le débours de dix francs.

Je mets cette somme à la disposition de M. Eugène Veillot, contre la restitution légitime de cette pièce à laquelle je tiens beaucoup, car les nombreuses preuves de paternelle sympathie, que m'a données le grand Veillot, suffisent pour me consoler des mauvais procédés dont tous les petits Veillots sont contumiers à mon endroit.

Le second document est une lettre anonyme, injurieuse pour ma personne et écrite, assure M. Eugène Veillot, par un des prêtres de l'arrondissement de Mirande, qui ont assuré l'élection de mon concurrent radical.

Je négligerai les deux documents, l'un comme manquant d'actualité, l'autre parce qu'il émane d'un correspondant qui prouve, en ne signant pas, qu'il n'a même pas le courage de sa mauvaise action.

Et des quatre colonnes de l'Univers je retiens seulement l'accusation portée contre moi, et qui est assez copieuse pour que je ne m'égare pas dans les détails de l'attaque.

Je suis traité de "GALLICAN" de "RÉFRACTAIRE" d'homme qui n'a pas voulu "SERVIR AVANT TOUT L'ÉGLISE". J'ai, de plus, jeté "LA DIVISION DANS LE DIOCÈSE" et "DIMINué MOMENTANÉMENT, PAR UNE INFUSION DE GALLICANISME, LA VIGUEUR DOCTRINAIRE DE QUELQUES MEMBRES DU CLERGÉ".

On ne traiterait pas plus durement Calvin, Luther ou l'abbé Loyson.

Et si l'Inquisition existait encore, je serais mis au bûcher, comme ayant dirigé "TANT D'ATTIQUES CONTRE LA DIRECTION PONTIFICALE".

L'Univers me recommande d'étudier tout cela avec calme.

Ainsi je ferai, mais je me permettrai d'y ajouter quelque gaieté.

Je trouve, en effet, parfaitement exorbitant, qu'on ait la prétention d'imposer à un Français, fût-il le meilleur catholique, la direction politique de Rome.

Sans crainte aucune de passer, ni pour un hérétique, ni pour un schismatique, je crois sincèrement que la politique intérieure d'un pays, est chose éminemment nationale.

Et en ne voulant relever que de mon patriotisme en cette matière, je me borne à user des droits dont les Irlandais, les Canadiens et les Belges, sans parler des catholiques allemands, ont largement et librement usé.

En matière spirituelle, je suis aveuglément soumis à Rome.

En matière politique, je ne relève que de ma conscience.

Et il n'y a pas de direction politique, au monde, qui puisse me condamner à me déshonorer, en reniant mon passé et en renonçant à l'avenir.

L'Univers appelle cela du gallicanisme.

Le mot est absurde, le gallicanisme, à ma connaissance, ayant toujours défini une autre indépendance, que l'indépendance purement politique des citoyens à l'égard de leurs gouvernements.

D'autant que le gallicanisme, pour tous les catholiques sincères — et j'en suis — est chose morte, qui n'a plus qu'une valeur historique.

Faut-il ajouter que jamais, jamais volontairement, je n'ai rien écrit, rien dit, qui fut irrespectueux pour Rome ?

Si cela m'était arrivé par malheur, j'en ferais publiquement amende honorable.

D'ailleurs et pour prouver que l'Univers me cherche et ne comble une mauvaise querelle, je me contenterai de citer l'affirmation par laquelle, il approuve mes amis "qui n'ont pu admettre que des catholiques aient, par le vote ou l'abstention, fait passer contre un des leurs, qui n'est certes pas le premier venu, un républicain sectaire."

Et M. Eugène Veillot, obéissant, malgré lui à sa conscience, ce dont il faut lui savoir gré, ajoute :

"En effet, L'ACTE EST GROS ET NOUS AURIONS AGI AUTREMENT. ON NOUS AURAIT VU VOTER A BULLETIN OUVERT MAIS SANS ÉLAN, POUR M. DE CASSAGNAC."

Cet aveu me dispense de me disculper longuement, car M. Eugène Veillot n'aurait voté, dans aucun cas, j'en suis certain, pour un réfractaire, un révolté et un contempteur de la Papauté.

Donc, je ne suis rien de tout cela — je m'en doutais bien — mais je ne suis pas fâché de le voir déclarer par l'Univers.

Je redresserai un dernier grief.

L'Univers me reproche d'avoir "perdu, par mon gallicanisme, ce beau département du Gers, longtemps une des forteresses de l'ordre et aujourd'hui, envahi par la Révolution."

L'accusation est impayable et fera riro là-bas, où l'on sait que c'est moi, surtout, qui pendant vingt ans j'ai gar-

dé, défendu ce département contre la Révolution, en y semant la résistance acharnée, par mon argent, ma santé et ma parole dans plus de mille réunions privées ou publiques, faisant moi-même l'élection de tous les arrondissements et de la plupart des cantons.

Quel est le conservateur militant qui a fait la moitié de tout cela ?

Et peut-être s'indignera-t-on aussi, quand on se dira que le département n'est tombé aux mains de l'ennemi, que lorsque les amis de l'Univers y ont porté la défection et la trahison, sans même avoir l'ombre d'une chance d'en profiter personnellement.

Le candidat de l'Univers n'a eu que 1.900 voix sur vingt-cinq mille électeurs.

Quant on a plus de titres à la confiance de ses concitoyens, on se tient tranquille, ou bien alors on assume tout seul l'effroyable responsabilité de la catastrophe.

Car l'Univers aura beau blâmer et ergoter, c'est uniquement parce que les 1.900 voix de son candidat, sont allées au candidat "DU MAINTIEN INTÉGRAL" des lois roboratoires que le Gers a passé, en même temps, à la république, et à la Révolution et cela est indiscutable, puisque j'ai gardé toutes mes voix du premier tour de scrutin.

Quant au regret que l'Univers me prête d'avoir perdu mon siège, il fait erreur.

Je n'en ai aucun.

Et j'aime mieux être sorti de la Chambre, la tête haute, qu'y rentrer en donnant un démenti à ma vie tout entière, par le ralliement à un régime que je méprise et que je hais.

Paul de Cassagnac.

Réponse à M. de Cassagnac

M. Paul de Cassagnac n'est pas content de moi. Je ne suis pas content de lui. Je voulais espérer qu'il me saurait quelque gré du bon avis que je lui ai si doucement rappelé par la reproduction de cette lettre de Louis Veillot, vieille de vingt-six ans et restée actuelle :

"Ne soyez pas gallican ! Pas du tout ! M'accuse de perfidie, de mauvais procédés, etc."

Ces gros mots portent à faux. En publiant les deux documents qui ont donné tant de savoir à mon article, je ne suis aucunement proposé d'être agréable à M. de Cassagnac, mais j'ai pensé lui être utile. Il y aurait, en effet, grand profit pour lui à ne plus se "rencoigner" dans le gallicanisme.

Il parlerait mieux, fût-il en forme, des choses et des hommes de l'Eglise et pourrait enfin bien servir une cause à laquelle il se prétend dévoué, car il ferait alors bonne besogne. Jusqu'ici il n'a guère fait que de mauvais tapage. Et ce n'est pas une compensation qu'il en ait fait beaucoup.

Malheureusement il se rencoigne toujours ; et, par suite, son cas s'aggrave. Le voilà si obstinément gallican qu'il nie l'existence du gallicanisme. Nier le mal dont on est atteint, c'est souvent pour l'esprit comme pour le corps, un signe d'incorrigibilité. M. de Cassagnac ne devant pas encore en être là, nous voulons travailler à le guérir.

Parmi les prêtres de son ancien domaine électoral, — qu'il croyait à tort un bourg pourri, — plusieurs lui sont restés fidèles ; je le vois par des lettres que j'ai reçues. Eh bien ! qu'il les consulte : ils lui diront que limiter comme il s'y emploie l'autorité du Pape, voir des questions exclusivement politiques dans des questions morales et religieuses, et prétendre que le catholique français, en ces matières, ne relève que de sa conscience, c'est voguer à pleines voiles ou, toute vapeur dans les eaux gallicanes.

Tirez vous, lui répétions-nous, d'après Louis Veillot, de ce pays d'ergoterie, de mesquinerie et de taquinerie ; sortez de cette petite cage du gallican et du réfractaire où l'on fait entendre sur différents tons des chants suspects et mal tolérés.

Parce que nous avons constaté que M. de Cassagnac, par ses infusions de gallicanisme, affaiblissait chez certains de ses titulaires la vigueur doctrinale, il s'écrie : "On ne traiterait pas plus durement Calvin, Luther ou l'abbé Loyson."

Si, on les a traités plus durement ; et personne n'a songé à voir en M. de Cassagnac le continuateur des hérésiarques. On sait bien qu'il n'a pas de doctrines, même mauvaises, et que l'idée de pousser si loin la résistance ne lui est jamais venue. Il aurait horreur de s'engager sur cette pente. Mais qu'il y songe : le goût de la phrase à effet le porte à parler comme le fit au début cet abbé Loyson, juste objet de son dédain.

Où, il gallicanise et loysonise quand il dit en visant les prescriptions au Pape : "Dans les questions nationales, je m'inspire d'une conscience de Français, mais je j'affirme être une vraie conscience de catholique."

C'est fois et plus, M. Loyson a invoqué sa conscience de vrai catholique. Et quel est le gallican de marque qui, résistant au Pape, n'a pas déclaré s'inspirer de ses sentiments de bon Français et de sincère chrétien ? Que M. de Cassagnac se défie de cette phraseologie ronflante et banale. Elle lui ferait fort.

Nous ne mettons pas en doute sa foi,

et nous sommes convaincus que ses intentions valent mieux que ses paroles. Il s'agit de ses actes. Nous lui répétons que sa conduite, au sujet des instructions du Pape, est d'un gallican et d'un réfractaire. Qu'il fasse du gallicanisme sans être sûr d'en faire et avec inconscience, c'est à dire, sans bien se comprendre, nous pouvons, s'il y tient, lui accorder cela. Mais comment lui accorder également qu'il est réfractaire sans le savoir ? Ce n'est plus ici une question de doctrine prêtant aux oreilles ; c'est un fait. Voilà trois ans qu'il repousse et combat les instructions de Rome. Or, qu'est-ce qu'un réfractaire ? c'est celui qui refuse d'obéir à l'autorité. L'Académie donne des exemples : "Le sujet est réfractaire aux ordres du Roi." "Le religieux est réfractaire aux ordres de son provincial." Nous ajoutons : M. de Cassagnac et beaucoup d'autres, hélas ! sont réfractaires aux ordres ou enseignements du Pape. Rappelons, à ce propos que le qualificatif "réfractaire" a été introduit dans la controverse par Léon XIII lui-même. Voir sa belle Lettre à Mgr Fava.

Nous avons donc eu raison de dire à M. de Cassagnac qu'il tombait dans le gallicanisme et serait les réfractaires. Telle est son œuvre de chaque jour et elle est mauvaise. La cause catholique en a souffert et lui-même en souffre aujourd'hui. Il assure que sa défaite ne lui donne aucun regret. Ce serait très beau, si sa résignation venait du sentiment de ses torts. Par malheur, il n'en est pas de la sorte, et c'est peut-être pourquoi il déclare ne regretter rien en termes où éclatent la déception et l'amertume. Qu'aurait-il donc dit s'il n'avait pas été content d'être battu ?

Un mot encore : M. de Cassagnac insinue que je n'ai pas agi correctement en publiant, sans joindre la signature, la lettre ou un prêtre du Gers le rappelle au devoir et l'avise si j'ai tourné qu'autrefois mon frère lui donnait.

Je n'accepte pas ce reproche. La lettre dont il se plaint, ne dépassait nullement les droits de la polémique, même vis-à-vis de ceux qui surveillent leur langage. M. de Cassagnac n'a donc pas à réclamer contre elle, tout au contraire, s'il savait en prendre le ton pour règle de conduite, il y gagnerait. Quant au billet de Louis Veillot, j'avais deux fois le droit de le publier : le par testament mon frère m'a laissé la libre disposition de tout ce qu'il a écrit ; 2o ce document était tombé dans le commerce, et c'est par un achat très régulier qu'il m'est arrivé. — On me l'a volé ! s'écrie M. de Cassagnac. Je n'ai pas prétendu qu'il en ait fait trafic, et je lui permets de poursuivre son vol ; j'ai seulement rapporté par quelle voie il était venu en mes mains. Et comme il n'avait rien de déshonorant pour le destinataire, j'ai voulu que d'autres pussent en jouir ; puis il m'a paru bon de faire entendre entendre de nouveau à M. de Cassagnac cet excellent conseil : "Ne soyez pas gallican."

EUGÈNE VEILLOT.

P.S. — Point à noter : M. de Cassagnac, au lieu de donner la lettre de Louis Veillot ou d'en indiquer, au moins le sujet, se borne à la qualifier d'"aimable et humoristique". Qui devinera quelle le reprenait de son gallicanisme ?

Quant à la lettre si instructive du prêtre de l'arrondissement de Mirande, il la déclare injurieuse et n'en cite pas un mot. J'ai toujours trouvé M. de Cassagnac bien réfléchi pour un empoté.

AVIS

M. Mathias Lelièvre, de Saint-Thomas de Montmaguy, et M. J. J. Saindon, marchand et maître de poste de la Rivière-du-Loup, en bas, sont autorisés à percevoir les sommes dues pour abonnement au Courrier du Canada et au Journal des Campagnes.

NOUS AVONS QU'ILS CHOSES

BON MARCHÉ !

MAINS DE BONS 10 PAPIER A NOTES 10

POUR 25 CENTS.

100 Enveloppes carrées pour 20 cts.

Papier "Foolscap" 5 cts par matras.

T. J. MOORE & CO., 148, RUE ST-JEAN, 148, QUEBEC.

LOUIS JOBIN, Sculpteur et Statuaire.

COIN DES RUES Clair Fontaine et Marion QUARTIER MONTREAL.

QUEBEC.

QUEBEC.

Pierres a Moulange

Arrivée cette semaine :

2000 PIERRES de Grand Choix provenant des plus célèbres carrières de France. La plus belle importation jusqu'à ce jour.

MOULANGES à avoine, à blé et batardes, 40 ANS D'EXPERIENCE.

PREMIER PRIX, Londres. (Angleterre) 1886.

COMPAGNIE CHINIC

25 juillet 1893.

C. E. TASCHEREAU, NOTAIRE.

AGENT A PRÊTER sur hypo thèque ou autres garanties, par grosses ou petites sommes.

No 119, Rue St-Pierre, (BASSE-VILLE), QUÉBEC.

TELEPHONE 497 24 juillet 1893.—6m. 712

LIVRES NOUVEAUX

Le Journal des Jésuites 1893.....\$5 00

Répertoire du clergé 1893..... 2 50

ROY—Lettres du R. P. Daplessis..... 1 25

ÉRIN-LAJOIE—Dix ans au Canada..... 2 00

Répertoire national (arm. de portraits) 1900 10 00

Leitres de Bourlamarque à Lévis..... 2 50

Lettres et Pièces militaires 1756-1760..... 2 50

LEMAY—Le Pèlerin de Saint-Anne, 1893..... 50

CASRAIN—Montcalm et Lévis 2 vols..... 3 00

DIOME—Le Nouveau-France..... 1 00

MATHIEU—Code civil..... 2 00

MATHIEU—Code de procédure civile..... 2 00

MIGNEAULT—Droit paroissial..... 5 00

Statuts de Québec et du Canada.

J. O. FITEAU 27 rue Buade 687

SAISON D'ÉTÉ

NOUVELLES MARCHANDISES !

Nous venons de compléter notre importation de NOUVELLES MARCHANDISES spéciales pour la saison d'été, et vous ne pouvez pas dans nos différents départements ne que le commerce peut produire de plus nouveau.

En COSTUME en ZEPHYR et en PERCALE.

ROBES DE MATIN, en Coton fantaisie et en Flanelle d'été.

ROBES pour fillettes et enfants, coupe nouvelle.

GARIBALDIS en tulle de soie et "Gloria", forme nouvelle très élégante.

ROBES en mousseline blanche et de couleur.

JUPONS brochés, blancs et de couleur.

BRODERIE nouvelle, pour volants.

ANNONCES NOUVELLES

Constitutions demandées.—E. F. E. Roy, Département pour hommes.—Côté & Faguy, Précepteurs de maisons royales.—J. E. P. Radin, etc.

Académie de Musique.—A. Lavigne, Vente à grand profit.—L. J. O. Vidal & Co, La Banque Nationale.—V. Lafontaine, Avis public.—Caron, Penitenciers & Sinaut, Papier à notes, enveloppes, etc., à bon marché.—J. E. Moore & Co.

La compagnie de navigation du Richelieu et de l'Ontario.—L. H. Myrand.

M. Derome, Importateur d'huîtres.

Ventes d'automne.—Lettellier & Gendreau, Exposition d'automne.—P. Simard.

Hôtel Montcalm.—E. Lapointe.

Le Lion d'Or.—E. Houle, Gérant.

Au Clergé.—Langlois & Paradis.

Pierres à moulanges.—La compagnie Chiclé.

C. E. Tasseheron, Notaire.

Importations d'automne.—Béhan Bros.

CANADA

QUEBEC, 4 Octobre 1893

LEUR HÉRITAGE

L'Electeur publiait, il y a quelques jours, les lignes suivantes :

" Pendant la dernière campagne électorale, tous les membres de notre gouvernement provincial tonneront contre l'emprunt que M. Mercier s'était fait autoriser à négocier et s'engagèrent à ne contracter aucun nouvel emprunt si le peuple les maintenait au pouvoir. Le 20 mai 1892, dans son discours sur le budget, l'honorable trésorier Hall, voulant faire avaler la taxe directe, déclara solennellement :

" Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des emprunts, et en se servant des fonds en fiducie-commiss, mais il faut s'arrêter, pour la raison que la province ne peut plus recourir à d'autres emprunts."

Le 13 avril dernier, le même M. Hall disait au reporter du Star qu'il partait le samedi suivant pour emprunter HUIT MILLES DE DOLLARS \$8,000,000 sur les marchés monétaires de l'Europe.

Demandez aux bleus ce qu'ils pensent de cela. Ils vous répondront que c'est un trait d'habileté.

Nous savons bien, nous diront-ils, que M. Mercier avait eu raison de se faire autoriser à négocier un emprunt. Mais nous l'avions reconnu, nous aurions perdu les élections. C'était donc de bonne guerre de tonner contre les emprunts, sans à la négocier plus tard, lorsque le peuple aurait oublié nos promesses. Comme les hommes droits et justes doivent se sentir la conscience à l'aise en endossant de leurs votes et de leur influence ses coups de jarnac !

L'organe libéral s'imagina-t-il donner le change à quelqu'un avec d'aussi pauvres arguties ?

Qu'importe, notre presse ont crié aux quatre coins de la province qu'il fallait en finir avec les emprunts, et qu'on devait renverser M. Mercier pour éviter des emprunts nouveaux.

Mais personne n'a jamais dit qu'on pouvait payer les emprunts de M. Mercier avec du papier blanc.

M. Mercier avait contracté un emprunt de \$4,000,000 en 1891, lequel emprunt était remboursable en 1893.

M. Hall est allé faire en Europe des arrangements pour rencontrer cette échéance, voilà tout. Ce n'est pas là un nouvel emprunt.

M. Mercier avait créé une dette flottante de \$13,000,000. Et il s'est fait autoriser à emprunter \$10,000,000. Négocier sur les marchés monétaires européens pour solder cette dette flottante, ce n'est pas contracter des emprunts nouveaux. C'est payer les dettes du régime déchu.

Nous avons dénoncé le bill d'emprunt de M. Mercier, parce que M. Mercier était responsable de la dette flottante énorme qui servait de préambule à l'emprunt. En deux fois, l'ancien gouvernement avait fait voter pour \$7,000,000 de subventions nouvelles aux voies ferrées, et cela dans un temps où la province était en déficit de plus d'un million dans ses opérations ordinaires.

C'est cette politique insensée que le parti conservateur a dénoncée : créer une dette flottante, puis emprunter pour la payer ; puis créer une nouvelle dette flottante, et emprunter de nouveau pour la solder, et ainsi de suite.

C'est à ce système désastreux que le parti conservateur a promis de mettre fin.

Et c'est fait, n'en déplaise à l'Electeur.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall change les cheveux gris en noir, guérit à teigne et toutes les humeurs du cuir chevelu. Délicieux cosmétique.

Pour les bibliothèques de paroisses

Messieurs les curés trouveront chez nous un choix très considérable d'ouvrages d'une littérature saine et attrayante pouvant parfaitement convenir aux bibliothèques paroissiales, tels sont les œuvres de Naylor, Lamothe, Craven, Gourand, Stoly, Marini, Maryan, Verne, Bayn et autres.

Toute demande par lettre recevra de notre part la plus scrupuleuse attention. Librairie Montmorency-Laval, PRUNEAU & KIROUAC, 28, rue de la Patrie.

Les causes de l'émigration

LA CABAIE

XVII

Nous sommes tout près du fil de la veuve Pierrot ; écoutons donc ce qu'il dit à ceux qui l'entourent.

— Si vous saviez, mes amis, comme l'on vit bien aux États-Unis, on mange du bon beef, tous les jours, et non du lard salé comme au Canada, et l'on gague de l'argent tant qu'on veut.

Un du groupe lui demande alors :

— Mais que fais-tu pour gagner autant d'argent ?

— Je suis *weaver*, et je mène quatre ou six métiers à la fois. Je passe mon temps à surveiller les *spindles*, afin que tout *run* comme il faut.

— Qu'est-ce que c'est qu'un *weaver*, des *spindles* et un *run* ? Je ne comprends pas ce langage. On voit que tu as appris du nouveau dans ton voyage.

— *Weaver*, c'est faire du coton ou de la toile.

— Alors c'est tisser qu'il faut dire, ou travailler au métier, comme on parle au Canada.

— C'est à peu près cela ; il y a une différence, c'est que les métiers marchent avec la *steam*.

— Encore un mot nouveau pour nous. Que veux-tu dire par la *steam* ?

— C'est tout simplement ce que vous appelez dans le langage canayen la vapeur.

— Et puis les *spindles* ?

— Ce sont les fuseaux. Quant au mot *run*, on veut tout simplement dire que tout marche bien. *Runner*, signifie courir.

— Une fois que notre journée est terminée, nous retournons à notre *boarding-house*.

— *Boarding-house* ! c'est de l'hôtel pour moi.

— C'est la maison où l'on prend ses repas et où l'on couche.

— C'est la maison de pension, ni plus ni moins.

— Oui. De retour à la maison, je fais ma toilette et je me mets *swell* pour aller faire une *walk* après le souper.

— *Swell* et *walk* ; explique-nous donc le sens de ces deux mots.

— Avec plaisir. *Swell* veut dire que j'endosse un beau cot.

— Je ne suis pas plus avancé, et tu viens d'embrouiller les cartes davantage avec ton cot.

— *Swell* veut dire bien mis, et un *cot*, c'est une blouse. Une fois que je suis libre sous le rapport de la toilette et du manger, je vais faire une *walk* dans la rue ou au *store* voisin.

— Tu nous embêtes avec le fond de science que tu as appris depuis que tu nous as quittés. Voyons, encore une fois, un mot d'explication pour *walk* et *store*.

— *Walker*, c'est faire une promenade dans la ville, et *store* veut dire un magasin ou une épicerie, suivant votre expression.

— Ah ! je comprends maintenant. Continue ton récit.

— La semaine se passe ainsi. Nous nous amusons comme des bœufs après notre journée de travail ; et le samedi nous recevons notre paie. De sorte que nous revenons à notre *boarding* les poches pleines d'argent. (En disant cela, il fait résonner les quelques trente sous qu'il a encore dans son gousset). Le dimanche, nous faisons des voyages de plaisir tantôt dans les *car street*, tantôt dans la *train* qui nous conduit à une ville voisine.

— Ce n'est pas nécessaire d'aller aux États-Unis, on se promène souvent en *train* au Canada pendant l'hiver.

— La *train* dont je parle, c'est le chemin de fer, le *railroad*. Pour quelques sous on parcourt des distances considérables à la ville et à la campagne. On entre dans un *saloon*.

— Un *saloon* ?

— Non, un *resta* urant, une auberge, et l'on prend un bon verre de bière pour se rafraîchir. Ensuite, on se rend dans un parc où l'on s'assied sous des arbres aux larges feuilles. On *loaf* ainsi la plus grande partie du jour.

— *Loaf* ?

— Oui ; on prend ses aises.

Comme vous le voyez, on mène une vie douce et agréable aux États-Unis, et l'on nous traite comme des messieurs. Ici vous travaillez comme des bourgeois, et vous n'avez jamais le sou.

Les jeunes gens sont là bouche bée ; ils sont émerveillés de ce qu'ils viennent d'entendre raconter par leur ancien compagnon de jeux et leur ami d'enfance. Ils l'ont connu bien pauvre, tout couvert de haillons, et aujourd'hui il est mis comme un gros monsieur. C'est la vérité qu'il a dite, et il en donne la preuve lui-même. Quatre ou cinq d'entre eux se décident à partir avec le fils de la veuve Pierrot, et d'autres suivront leur exemple, quand ils auront pu amasser quelques sous pour défrayer les dépenses du voyage. Etre si bien habillé, gagner de l'argent en abondance et ne presque rien faire, c'est alléchant. Comme le dernier coup de la messe sonnait, nous avons dû nous séparer du

groupe qui entourait le jeune émigré canadien. Mais avant de nous dire adieu, le brave habitant qui nous avait tenu compagnie jusque là, nous demanda en partant :

— Eh bien, est-ce que je ne vous avais pas dit la vérité ? Voilà comment on nous enlève la plupart des nos jeunes gens. Ce jeune blanc-bec ne dit pas à ses amis qu'il a perdu sa santé et qu'il ne sait plus parler le français ; mais ils doivent s'en apercevoir.

— Vous avez raison ; la cabale exercée par la parole dans toutes nos paroisses de la campagne est immense, et elle fournit un nombreux contingent à l'émigration. Nous venons d'en avoir une preuve évidente.

Il s'est agi jusqu'à présent de la parole au service de l'ignorance ; mais quelle ne sera pas la puissance de la parole, lorsque nous aurons, affaire à des gens lettrés, à des politiciens renommés par leur éloquence ? Vous avez tous entendus des orateurs de hustings en temps d'élections, et vous savez quel effet leurs discours produisent sur les masses. L'argent joue un grand rôle sur le succès d'une élection ; mais aussi l'éloquence n'est pas à dédaigner dans ces temps de luttes et de combats ; et, de fait, les organisateurs d'élections des deux partis choisissent les meilleurs orateurs pour parcourir les campagnes et livrer la bataille. Si la parole assure le triomphe dans la plupart des élections législatives—dans un temps d'effervescence populaire—quel résultat n'obtiendra-t-elle pas lorsqu'on s'en servira pour vanter la république américaine et jeter du discrédit sur notre pays, en temps de paix ou de tranquillité publique ? Les auditeurs écoutent avec le plus grand calme et boivent pour ainsi dire chaque parole prononcée par cet agent politique d'émigration. Aussi quels désastres causés dans nos campagnes par ces prétendus patriotes. C'est donc avec raison qu'un journal s'écriait l'autre jour :

" Le préjugé répandu le plus dans le peuple canadien du Canada, c'est que nous sommes riches aux États-Unis. On a tant vanté, en tout et partout, le bien-être des Canadiens des États de l'Union Américaine qu'on semble être parvenu à faire une vérité de ce préjugé. Et on a tant déprécié le Canada, le travail sur la terre, tout, qu'on a pu convaincre le peuple d'avoir le droit de se plaindre du sol de sa patrie et de la nourriture trop amère qu'il donne aux enfants des grands Canadiens d'autrefois. Fustigez le préjugé, qui a fait bien des victimes que celui-là. D'autant plus l'insensé, que les hommes qui aident tant à le répandre sont des hommes qui ont du prestige sur le peuple, tant par leurs noms que par les journaux dans lesquels ils écrivent."

Qui, nous avons raison de conclure, d'après les preuves que nous avons apportées, que la cabale, exercée par l'exemple et la parole, est une des causes de l'émigration.

A LÉVIS

Ouverture de l'Ecole des Arts et Métiers

LES MINISTRES PRESENTS

La ville de Lévis a fait, lundi soir, l'ouverture solennelle de son Ecole des arts et métiers. Cette cérémonie a donné lieu à une brillante démonstration dont l'éclat a été rehaussé par la présence de l'hon. premier-ministre M. Taillon, de l'hon. secrétaire provincial, M. L. P. Pelletier, de l'hon. M. Ouimet, surintendant du ministère de l'Instruction publique, de M. le maire Belleau, des conseillers de ville, d'un grand nombre de dames et des principaux citoyens de la ville.

Outre les personnages distingués que nous venons de nommer, nous avons remarqué dans l'assistance : Révd M. Beaudet, M. G. Ouimet, du ministère de l'Instruction publique, MM. les conseillers de ville D. Laine, P. Robitaille, C. Hamel, L. Ed. Couture, L. Bégin, MM. J. E. Roy, Chs Darveau, Dr Lacerte, J. E. Mercier, Eus. Belleau, etc., et MM. les professeurs P. Larochelle et C. Hamel.

L'élite de la population de Lévis s'était donnée rendez-vous dans la salle de l'école, à l'Institut des ouvriers, pour manifester hautement l'intérêt qu'elle porte à cette école, qui, depuis sa fondation, a rendu de si grands services à la jeunesse ouvrière, pour prouver qu'elle sait apprécier tout le bien qu'elle répand et, enfin, pour applaudir à ses succès.

C'était un beau et consolant spectacle pour les directeurs et les professeurs de l'école, qui depuis des années, n'épargnent ni leur travail ni leurs fatigues pour maintenir et faire progresser leur œuvre, que de voir les ministres de l'Etat et de l'Eglise et les citoyens les plus marquants de la ville, réunis en cette circonstance pour les féliciter, pour les encourager et leur souhaiter de nouveaux succès. Ils ont rendu hommage au mérite, au mérite réel, car, nous sommes heureux de le dire, l'Ecole des arts et métiers de Lévis, grâce aux talents, à la science et au dévouement de ses directeurs et professeurs, occupe aujourd'hui le premier rang parmi les écoles du genre.

Les ministres, accompagnés de M. le maire et des conseillers, furent salués en entrant dans la salle par de chaleureux applaudissements et les accords mélodieux d'un joyeux morceau de mu-

sique, exécuté par la fanfare de Lévis. Les distingués visiteurs furent reçus par M. Damase Laine, membre du conseil des arts et métiers de la province de Québec, qui les conduisit ensuite aux sièges qui leur étaient destinés.

M. Laine procéda d'abord à l'ouverture de la séance en communiquant à l'auditoire des lettres d'excuses de la part des honorables MM. Flynn, Nantel, Hall, Beaubien, Casgrain, de M. le curé Gauvreau, qu'une maladie grave retient à sa chambre, et de M. Aug. Baker, député de Lévis, exprimant leurs regrets de ce que des circonstances incontrôlables les aient empêché d'assister à la démonstration.

M. Laine fit ensuite l'éloge de l'école des arts et métiers de Lévis.

A l'époque de sa nomination, l'octroi du gouvernement n'était que de \$500. Aujourd'hui il a pu obtenir une subvention annuelle de \$1000. Mais ce qui a le plus contribué au succès de l'école, ce sont les travaux des élèves. M. Laine termine en évoquant le souvenir de feu C. W. Carrier qui a tant fait pour le développement de l'industrie du fer.

M. le maire Belleau lui succéda, et après avoir dit que le jeune ouvrier puise dans cette école des connaissances qui le rendent capable d'apprendre, d'approfondir et d'exercer un métier d'une manière intelligente, il félicita M. Laine et la maison Carrier, Laine & Co, il ajouta : La présence de l'honorable premier ministre M. Taillon, et de son collègue, l'honorable L. P. Pelletier, secrétaire provincial, est une preuve que nos gouvernants s'intéressent beaucoup aux progrès de notre école et sont heureux d'applaudir à ses fructueux travaux.

Le gouvernement ne pouvait rien faire de mieux pour améliorer le sort de la classe ouvrière que de fonder les Ecoles des arts et métiers où l'ouvrier désireux de s'instruire à l'avantage d'être guidé par des professeurs habiles, d'approfondir le secret de son art.

M. le maire fit ensuite un bel éloge des professeurs de l'école de Lévis : de M. Larochelle, professeur de dessin mécanique et de M. C. Hamel, professeur de dessin d'agréments. M. Belleau termine en démontrant la supériorité de l'école de Lévis, le nombre des succès qu'elle a remportés dans les expositions et en faisant un appel chaleureux aux jeunes ouvriers de la ville pour les engager à profiter de l'enseignement qui se donne dans cette école. Les paroles de M. Belleau ont soulevé à plusieurs reprises de vifs applaudissements.

L'honorable M. Taillon a prononcé un de ses plus éloquentes discours. Il a signalé en des termes élogieux les éléments de progrès que possède la ville de Lévis : ses institutions élevées à l'éducation, à la charité ; le dévouement du curé Gauvreau, qui dit-il, est un ornement du clergé ; et l'initiative des citoyens de cette jeune ville. Il a félicité chaleureusement l'Ecole des arts et métiers de Lévis, des progrès considérables qu'elle a faits depuis sa fondation et des succès qu'elle a remportés.

M. le premier ministre a aussi fait l'éloge de l'ouvrier canadien. Il s'est plu à démontrer son intelligence et à constater qu'il sait apprécier les avantages qui lui sont offerts pour s'instruire. Les travaux de l'école de Montréal et de Lévis en sont la preuve.

Il manifeste toute son admiration pour l'ouvrier laborieux qui se contente d'un salaire raisonnable. Voyez, dit-il, ce qui se passe dans d'autres pays. Une lutte continuelle existe entre le capital et le travail. Les grèves se multiplient, tandis que chez nous ces désordres sont presque inconnus. C'est que l'ouvrier canadien est content de son sort. Je le proclame à son éloge et à celui de son patron.

Notre population ouvrière n'a pas encore appris à mépriser l'enseignement évangélique. L'ouvrier va à l'église, écoute et pratique les conseils de ses pasteurs, s'applique au travail et est économe, mais pas encore autant qu'il devrait l'être. La conséquence c'est que la bonne entente règne entre l'ouvrier et le patron.

Un grand nombre d'ouvriers canadiens ont preuve de prévoyance et d'économie en s'affiliant à des sociétés de secours mutuels telles que les Artisans Canadiens de Montréal qui a une succursale à Lévis. C'est très bien, dit-il, et je leur conseille de se contenter de cela ; de ne pas se laisser entraîner dans des sociétés étrangères dont les principes sont subversifs de l'ordre social ; de ne pas mettre leurs économies entre les mains d'hommes qu'ils ne connaissent pas, qu'ils ne savent d'où ils viennent et où ils sont.

M. Taillon expose ensuite tout ce que le gouvernement a fait pour améliorer le sort des ouvriers. Il cite l'acte des manufactures, qui sera encore modifié à la prochaine session et plus tard, selon les besoins de la classe ouvrière, jusqu'à ce que cette législation soit aussi parfaite que possible.

Le secrétaire provincial, l'honorable L. P. Pelletier, dit qu'il a suivi de près la marche progressive de l'école des arts et métiers de Lévis et qu'à mesure que ses progrès augmentent, il semble que la population de cette ville s'intéresse davantage à elle.

J'étais heureux de déclarer de la chambre à la dernière session, que l'école de Lévis était celle qui a donné les meilleurs résultats. J'ai appuyé de toutes mes forces la demande faite par M. Laine d'augmenter la subvention de l'école de Lévis, parce que je connaissais ses progrès et j'ai préféré diminuer l'octroi accordé aux autres écoles pour favoriser la vôtre.

M. Pelletier parle ensuite des progrès de l'Instruction publique dans la province. En 1836, dit-il, on ne comptait qu'environ 30,000 à 35,000 enfants qui fréquentaient les écoles. Depuis, ce nombre a considérablement augmenté et aujourd'hui les écoles de la province de Québec sont fréquentées par environ 270,000 enfants.

Ces statistiques et le résultat des travaux faits dans nos écoles, travaux qui viennent de croître tant d'avance à Chicago, prouvent hautement en faveur de notre système d'éducation. Ce système, on l'a beaucoup critiqué dans les journaux, mais des citoyens, qui

sont allés visiter l'exposition de Chicago, ont admiré notre exposition scolaire et n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils ne s'attendaient pas à un aussi grand succès et que les exhibits sont la preuve que notre système d'éducation pourrait non-seulement à un enseignement théorique, mais aussi à un enseignement pratique.

Il fait ensuite appel à la jeunesse ouvrière qui a eu l'avantage de se perfectionner dans les écoles des arts et métiers, pour les engager à rester au pays, à faire bénéficier la patrie et non un pays étranger de leurs talents, et des œuvres de leur intelligence.

L'honorable M. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, parle de l'activité déployée dans toutes les industries et du progrès accompli par l'Ecole des Arts et Métiers de Lévis.

Il rend un juste tribut d'hommage à la mémoire du fondateur de ces écoles, feu le sénateur J.-B. Rolland.

M. Ouimet dit que ceux qui ont critiqué notre système d'éducation sont des gens qui y entendent peu de chose. Il cite les succès de l'exposition scolaire de la province de Québec, à Chicago, pour démontrer que notre système d'éducation n'est pas rétrograde, mais au contraire, il est supérieur et donne de bons résultats.

M. l'abbé Beaudet, ancien curé de Kamouraska, est appelé à adresser quelques mots à l'auditoire.

Il dit, entre autres choses, qu'il est consolant pour le prêtre d'entendre un homme d'état, le premier ministre d'une province, exprimer publiquement des sentiments de foi, des principes chrétiens comme ceux que l'hon. M. Taillon a manifestés ce soir. Je souhaite que tous les hommes publics soient animés d'aussi beaux sentiments.

M. Laine remercie les ministres, les citoyens et les dames d'avoir bien voulu rehausser par leur présence la solennité de l'ouverture de l'école et les invite à visiter les salles qui lui sont destinées.

— La Salsepareille d'Ayer, envoyant un sang pur au cerveau, développe un esprit sain dans un corps sain.

Ecole Vétérinaire DE QUÉBEC

— Sous le patronage de —
CONSEIL D'AGRICULTURE,
(Ecole Officielle Française.)

L'OUVERTURE DES COURS DE L'ECOLE vétérinaire de Québec aura lieu MARDI, le 4 OCTOBRE prochain, à 5 HEURES P. M. LES COURS commenceront régulièrement le 4 OCTOBRE, à 8 HEURES A. M.

Le gouvernement met à la disposition des jeunes gens dont les moyens sont limités, quinze bourses qui donnent aux titulaires le droit de suivre tous les cours gratuitement, excepté la dissection. On peut obtenir ces bourses en s'adressant au sous-général.

Outre les élèves inscrits régulièrement et qui suivent tous les cours dans le but d'obtenir le diplôme, l'école en admettra un certain nombre qui désireraient ne suivre qu'un ou quelques cours.

Pour toute autre information s'adresser à

J. A. COUTURE, D. M. V.,
DIRECTEUR,
49, RUE DES JARDINS.
12 juillet 1893—3moj. 693

Certificat du Vatican.

Le Vin de Messe

D'AUGUSTE DE MULLER
a obtenu la Médaille d'Or

A l'Exposition du Vatican en
Novembre dernier.

Chaque Fat porte l'effigie de Sa Sainteté Léon XIII et la Médaille d'Or.

Les commandes peuvent être remises à Messieurs N. S. HARDY, J. A. LANGLOIS & FILS, FORGERS & WISEMAN, S. CHAPERON et TURCOTTE & PROVOST & CIE.

J. BAILLARGEON,
IMPORTATEUR.
17 juillet 1893—1m. 701

GRANDE VENTE

DE PIANOS,
HARMONIUMS,
MOULINS À COUDRE
ET MOULINS À TRICOTER

A UNE IMMENSE REDUCTION

Avant d'acheter
venez voir nos prix

C'EST très surprenant de pouvoir acheter un instrument de qualité supérieure à un prix aussi bas.

Il est absolument nécessaire de réduire le Stock avant de recevoir l'assortiment du Printemps.

Les termes de paiements sont très faciles.

Soyez certain d'avance qu'aucune offre raisonnable ne sera refusée.

MOULIN À COUDRE GARANTI EN BON ORDRE POUR

\$5.00

N'oubliez pas la MAISON

ALLAIRE

233 et 235
rue Saint-Jean,
HAUTE-VILLE,
Québec.

Québec, 21 avril 1892—1m. 69

VENTES D'AUTOMNE

Pour 1 Mois Seulement !

Vu la rareté de l'argent, nous avons décidé d'accorder un escompte de 10 1/2 sur tout achat fait au comptant. Nous ferons remarquer au public que tous les départements sont au prix complet. Tels que :

TWEEDS, SERGES, DRAPS BEAVER, ETOFFES A MANTEAUX, ETOFFES A ROBES, ROBES des plus variées, GARNITURES, VELOURS, CORPS ET CALEÇONS, COUVERTES BLANCHES.

— AUSSI —

1000 pds Bon Laine Noire pour 19 Cents.

LETELLIER & GÉNÉREUX
204, rue St-Jean.

GUERISON

prompte, simple, sûre, radicale et économique par l'emploi du Remède "ANCHOR" le plus grand purificateur du sang et le tonique fortifiant le plus efficace de l'époque. En quelques doses on obtient un soulagement réel et presque toujours une seule bouteille suffit à la guérison radicale de la Dyspepsie, la Consommation, l'Épuisement, la Débilité Générale, les Pâles Couleurs, et toutes les maladies causées par la Faiblesse des Pouvains et la Pauvreté du Sang. Les Hommes, les Femmes et les Enfants Faibles reprennent leurs forces, comme par enchantement sous l'action puissante et infaillible du Remède "ANCHOR". Prix \$1.00 la grande bouteille dans toutes les bonnes pharmacies ou écrivez à la Anchor Medicine Co à Québec. Guérison sûre

EN QUELQUES DOSES,

— PAR LE —

ANCHOR WEAKNESS CURE

— OU —

REMEDE "ANCHOR"

Contre la Faiblesse.

1er mai 1893—lanj

Frechon & Cie,
1645, rue Notre-Dame
MONTREAL,
Fournisseurs et Importateurs
d'Ornements d'Eglises
— ET DE —
Statues Religieuses.

Importation nouvelle à des conditions exceptionnelles de bon marché, d'une grande variété de Chasubles, Soteries, Vases Sacres, Garnitures d'Auto — ET DE TOUT CE QUI SERT AU CULT. — Spécialité de STATUES FAITES SUR MESURE!!! N.B.—Demandes nos prix et nos circul

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Le 11 septembre 1893, les trains circuleront tous les jours, (dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront à Lévis

Accommodation pour Rivière-du-Loup et... 5.00
Express pour St-Jean, Halifax et Sydney... 14.00
Accommodation pour Rivière-du-Loup... 17.00

Les trains arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup... 5.30
Express de St-Jean, Halifax et Sydney... 12.00
Accommodation de Campbellton et de la Rivière-du-Loup... 13.00

Les trains arrivant à Lévis à 5.30 hrs. partiront de la Rivière-du-Loup le dimanche soir, mais non le samedi soir.

Les trains de l'Intercolonial sont chauffés avec la vapeur de la locomotive, et ceux qui voyagent entre Halifax et Montréal via Lévis sont éclairés à l'électricité.

Tous les trains reçoivent d'après le temps du Eastern Standard.

A propos de la voie, des taux de fret et des passagers, s'adresser à :

D. R. McDONALD, Agent Local de Québec, 49, rue Dauphine.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Yarmouth, N.S. payable 1893.

CHEMIN DE FER Québec-Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLÈTTERE.

Service de trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Duval et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS quitter Québec (Traverse) : 1.30 p.m.
Lévis : 2.00 p.m.
Arrive à Junction Duval : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 7.50 p.m.
Boston : 8.45 a.m.
New-York : 11.55 a.m.

Chargé paliers directs, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE quitter Québec (Traverse) : 12.30 p.m.
Lévis : 1.10 p.m.
Arrive à St-François : 6.30 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS quitter New-York : 4.00 p.m.
Boston : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 8.00 a.m.
Cherbourg : 8.45 a.m.
Arrive à Lévis : 1.55 p.m.
Québec (Traverse) : 2.00 p.m.

C'est un convoi direct, avec chargés paliers directs de Pringfield à Boston à Québec.

MIXTE quitter St-François : 6.00 a.m.
Junction Beauséjour : 7.00 a.m.
Arrive à Lévis : 10.00 a.m.
Québec (Traverse) : 10.15 a.m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc., s'adresser à l'Agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, ou au bureau au Québec Central, quai de la traversée, basse-ville, Québec.

J. H. WALSH, Agent général des Passagers et du Fret.

25 septembre 1893.

CHEMIN DE FER Québec-Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLÈTTERE.

Service de trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Duval et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS quitter Québec (Traverse) : 1.30 p.m.
Lévis : 2.00 p.m.
Arrive à Junction Duval : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 7.50 p.m.
Boston : 8.45 a.m.
New-York : 11.55 a.m.

Chargé paliers directs, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE quitter Québec (Traverse) : 12.30 p.m.
Lévis : 1.10 p.m.
Arrive à St-François : 6.30 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS quitter New-York : 4.00 p.m.
Boston : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 8.00 a.m.
Cherbourg : 8.45 a.m.
Arrive à Lévis : 1.55 p.m.
Québec (Traverse) : 2.00 p.m.

C'est un convoi direct, avec chargés paliers directs de Pringfield à Boston à Québec.

MIXTE quitter St-François : 6.00 a.m.
Junction Beauséjour : 7.00 a.m.
Arrive à Lévis : 10.00 a.m.
Québec (Traverse) : 10.15 a.m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc., s'adresser à l'Agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, ou au bureau au Québec Central, quai de la traversée, basse-ville, Québec.

J. H. WALSH, Agent général des Passagers et du Fret.

25 septembre 1893.

CHEMIN DE FER Québec-Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLÈTTERE.

Service de trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Duval et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS quitter Québec (Traverse) : 1.30 p.m.
Lévis : 2.00 p.m.
Arrive à Junction Duval : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 7.50 p.m.
Boston : 8.45 a.m.
New-York : 11.55 a.m.

Chargé paliers directs, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE quitter Québec (Traverse) : 12.30 p.m.
Lévis : 1.10 p.m.
Arrive à St-François : 6.30 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS quitter New-York : 4.00 p.m.
Boston : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 8.00 a.m.
Cherbourg : 8.45 a.m.
Arrive à Lévis : 1.55 p.m.
Québec (Traverse) : 2.00 p.m.

C'est un convoi direct, avec chargés paliers directs de Pringfield à Boston à Québec.

MIXTE quitter St-François : 6.00 a.m.
Junction Beauséjour : 7.00 a.m.
Arrive à Lévis : 10.00 a.m.
Québec (Traverse) : 10.15 a.m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc., s'adresser à l'Agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, ou au bureau au Québec Central, quai de la traversée, basse-ville, Québec.

J. H. WALSH, Agent général des Passagers et du Fret.

25 septembre 1893.

CHEMIN DE FER Québec-Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLÈTTERE.

Service de trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Duval et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS quitter Québec (Traverse) : 1.30 p.m.
Lévis : 2.00 p.m.
Arrive à Junction Duval : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 7.50 p.m.
Boston : 8.45 a.m.
New-York : 11.55 a.m.

Chargé paliers directs, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE quitter Québec (Traverse) : 12.30 p.m.
Lévis : 1.10 p.m.
Arrive à St-François : 6.30 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS quitter New-York : 4.00 p.m.
Boston : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 8.00 a.m.
Cherbourg : 8.45 a.m.
Arrive à Lévis : 1.55 p.m.
Québec (Traverse) : 2.00 p.m.

C'est un convoi direct, avec chargés paliers directs de Pringfield à Boston à Québec.

MIXTE quitter St-François : 6.00 a.m.
Junction Beauséjour : 7.00 a.m.
Arrive à Lévis : 10.00 a.m.
Québec (Traverse) : 10.15 a.m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc., s'adresser à l'Agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, ou au bureau au Québec Central, quai de la traversée, basse-ville, Québec.

J. H. WALSH, Agent général des Passagers et du Fret.

25 septembre 1893.

CHEMIN DE FER Québec-Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLÈTTERE.

Service de trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Duval et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS quitter Québec (Traverse) : 1.30 p.m.
Lévis : 2.00 p.m.
Arrive à Junction Duval : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 7.50 p.m.
Boston : 8.45 a.m.
New-York : 11.55 a.m.

Chargé paliers directs, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE quitter Québec (Traverse) : 12.30 p.m.
Lévis : 1.10 p.m.
Arrive à St-François : 6.30 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS quitter New-York : 4.00 p.m.
Boston : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 8.00 a.m.
Cherbourg : 8.45 a.m.
Arrive à Lévis : 1.55 p.m.
Québec (Traverse) : 2.00 p.m.

C'est un convoi direct, avec chargés paliers directs de Pringfield à Boston à Québec.

MIXTE quitter St-François : 6.00 a.m.
Junction Beauséjour : 7.00 a.m.
Arrive à Lévis : 10.00 a.m.
Québec (Traverse) : 10.15 a.m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc., s'adresser à l'Agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, ou au bureau au Québec Central, quai de la traversée, basse-ville, Québec.

J. H. WALSH, Agent général des Passagers et du Fret.

25 septembre 1893.



La Meilleure Médecine.

J. O. WILSON, Entrepreneur et Constructeur, Sulphur Springs, Texas, parle en ces termes des **Pilules d'Ayer** :

"Les Pilules d'Ayer sont la meilleure médecine que j'ai jamais essayée, et à mon avis on ne peut pas recommander de meilleur remède. J'en fais usage dans ma famille, je les recommande à mes amis et j'en prends moi-même depuis plus de vingt ans. A ma connaissance certains de nos malades ont été guéris de ces affections par l'usage seul des Pilules d'Ayer. Frissons de trois jours, fièvre, toux, diarrhée, dysenterie, constipation, et rhumes violents. Je sais qu'un usage modéré des Pilules d'Ayer, continué pendant quelques jours ou quelques semaines, suivant la nature de la maladie, amène une complète guérison des affections que j'ai citées ci-dessus."

"Je viens des médecines depuis huit ans, et je puis dire en toute sûreté que les Pilules d'Ayer donnent de meilleurs résultats qu'aucune autre pilule que j'aie jamais vue." — J. J. PERCY, Spottsylvania C.H., Va.

Gueris d'une manière permanente

par l'usage seul des Pilules d'Ayer. Frissons de trois jours, fièvre, toux, diarrhée, dysenterie, constipation, et rhumes violents. Je sais qu'un usage modéré des Pilules d'Ayer, continué pendant quelques jours ou quelques semaines, suivant la nature de la maladie, amène une complète guérison des affections que j'ai citées ci-dessus."

Pilules d'Ayer

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Chaque dose est efficace.

CHEMIN DE FER Québec-Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLÈTTERE.

Service de trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Duval et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS quitter Québec (Traverse) : 1.30 p.m.
Lévis : 2.00 p.m.
Arrive à Junction Duval : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 7.50 p.m.
Boston : 8.45 a.m.
New-York : 11.55 a.m.

Chargé paliers directs, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE quitter Québec (Traverse) : 12.30 p.m.
Lévis : 1.10 p.m.
Arrive à St-François : 6.30 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS quitter New-York : 4.00 p.m.
Boston : 7.30 p.m.
Sherbrooke : 8.00 a.m.
Cherbourg : 8.45 a.m.
Arrive à Lévis : 1.55 p.m.
Québec (Traverse) : 2.00 p.m.

C'est un convoi direct, avec chargés paliers directs de Pringfield à Boston à Québec.

MIXTE quitter St-François : 6.00 a.m.
Junction Beauséjour : 7.00 a.m.
Arrive à Lévis : 10.00 a.m.
Québec (Traverse) : 10.15 a.m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc., s'adresser à l'Agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, ou au bureau au Québec Central, quai de la traversée, basse-ville, Québec.

J. H. WALSH, Agent général des Passagers et du Fret.

25 septembre 1893.

LE ET APRES LUNDI, LE 2 OCTOBRE 1893, les trains partiront du Terminal, rue Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DEPART DE QUÉBEC

6.00 A. M. Express local pour la Jone, Rivière à Pierre, Lundi, Mercredi et Vendredi, et arrivant à 9.00 A. M.

8.00 A. M. Express direct pour le Lac Saint-Jean, Mardi, Jeudi et Samedi, arrivant à la Jone, Chambard à 9.12 A. M., et à Roberval à 9.40 P. M.

4.15 P. M. Train local de la maille part tous les jours pour St-Raymond, et arrivant à 6.45 P. M.

ARRIVEE A QUÉBEC

9.00 A. M. Train local de la maille, part tous les jours de St-Raymond à 6.30 A. M., arrivant à Québec à 9.00 A. M.

6.40 P. M. Express local part de la Jone, Rivière à Pierre à 2.40 P. M., Mardi, Jeudi et Samedi, arrivant à Québec à 6.40 P. M.

7.30 P. M. Express direct part de Roberval le Lundi, Mercredi et Vendredi à 5.30 A. M. (et de la Jone, Chambard à 9.12 A. M., pour Québec, et arrivant à 7.30 P. M.

20 minutes pour prendre le lunch au Lac Edouard.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay à l'est de la Jone, Chambard, est enregistré pour la Jone, Chambard, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret pour St-Raymond et les stations intermédiaires sera payé à Québec après 3 heures P. M., et pour les endroits au-delà de St-Raymond après 5 heures P. M.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations énumérées ci-dessus, sont payés jusqu'à un an d'avance.

Excellent terrain à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transporter les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

On peut se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminal, rue St-André, à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant.

30 septembre 1893.

ORDO ET CALENDRIERS

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC, DES DIOCÈSES D'OTTAWA, DE MONTRÉAL, DE LA VILLE DE QUÉBEC, DE LA VILLE DE MONTREAL, DE LA VILLE DE SHERBROOKE, DE LA VILLE DE ST-JEAN, DE LA VILLE DE ST-LOUIS, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-ÉTIENNE, DE LA VILLE DE ST-FRANÇOIS, DE LA VILLE DE ST-GABRIEL, DE LA VILLE DE ST-HENRI, DE LA VILLE DE ST-JACQUES, DE LA VILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE, DE LA VILLE DE ST-JOSEPH, DE LA VILLE DE ST-LÉON, DE LA VILLE DE ST-MARTIN, DE LA VILLE DE ST-MICHEL, DE LA VILLE DE ST-NICOLAS, DE LA VILLE DE ST-PIERRE, DE LA VILLE DE ST-ROCH, DE LA VILLE DE ST-VALÉRIE, DE LA VILLE DE ST-VICTOR, DE LA VILLE DE ST-ZÉPHIRIN, DE LA VILLE DE ST-AMAND, DE LA VILLE DE ST-ANNE, DE LA VILLE DE ST-BASILE, DE LA VILLE DE ST-BENOÎT, DE LA VILLE DE ST-BONIFACE, DE LA VILLE DE ST-BRICE, DE LA VILLE DE ST-É

Dernière Edition

LADY ABERDEEN

REPONSE A UNE ADRESSE

La "Women's Christian Temperance Union" a présenté le 1er octobre une adresse à lady Aberdeen.

Nous empruntons à l'Electeur la traduction de la réponse très gracieuse et très heureuse de lady Aberdeen, qui parle et écrit avec un talent remarquable.

Mme Geggie et mesdames,

Permettez-moi, en réponse à cette très aimable adresse, de vous dire combien je suis sensible à la bienveillance qui a poussé des femmes à venir à une femme, pour la féliciter et lui souhaiter la bienvenue dans les graves et hautes responsabilités qui doivent être le lot de l'épouse du gouverneur général de ce grand Dominion, et je puis vous assurer qu'une telle bienvenue, venant d'un corps de travailleurs chrétiens comme celui que vous représentez, est très hautement appréciée par Son Excellence et par moi-même.

J'ai à peine besoin de vous dire que depuis plusieurs années, nous avons suivi avec un très profond intérêt le travail immense de l'Union des femmes chrétiennes sous la direction de cette femme au cœur noble, Miss Willard, et aussi de lady Henry Somerset, et vous me permettrez de vous féliciter du résultat de vos travaux dans cette province, comme en font foi les rapports que Mme Geggie a eu la bonté de me passer, et que j'ai parcouru avec un extrême plaisir.

Avouons franchement, tout de même, Mesdames, que si nous avons toujours sérieusement appuyé tous les efforts qui nous semblaient devoir promouvoir la tempérance parmi le peuple, nous ne sommes pas partisans de l'abstinence totale, et je ne crois pas que nous suivions toujours nous-mêmes bien exactement les méthodes préconisées pour atteindre les fins de cette Union.

Mais en même temps, par les paroles de votre secrétaire archiviste, Mme Miss, que je trouve dans une éloquentة harangue prononcée ici le dernier, vous vous proclamez "des femmes de toutes les parties de la province, représentant différentes opinions, appartenant à plusieurs églises et croyances différant beaucoup d'opinion sur tous les sujets mais réunies ensemble pour l'unique fin d'élever et de refaire l'humanité." Sur cette base, Mesdames, nous pouvons certainement toutes nous rencontrer; sur ce terrain vous me permettrez certainement de vous proscrire cordialement les mains, et si je puis vous être utile en quoi que ce soit, veuillez être assurées de ma sympathie en tout temps.

Quant aux paroles de bienveillance que vous m'adressez personnellement, je ne crois pas les mériter. Nous avons été tous deux grandement touchés de puis notre arrivée ici de la grande bienveillance qui nous a été prodiguée par toutes les classes de la société et de la confiance qu'on semble reposer en nous.

Les paroles d'encouragement que vous m'avez adressées aujourd'hui ne pourront qu'augmenter mon désir d'assister Son Excellence dans le travail qui nous attend, en nous efforçant de coopérer à tout ce qui aura pour objet le bien du peuple canadien, et le fait d'avoir avec nous l'appui, la sympathie et, sans doute aussi, n'est-ce pas? les prières des membres de la "Women's Christian Temperance Union," nous sera une source assurée de force et de secours.

Encore une fois, je vous remercie du fond du cœur.

A LA CITADELLE

On nous prie d'annoncer que Son Excellence la comtesse d'Aberdeen recevra à la Citadelle samedi, le 7 du courant, entre trois heures et demie et cinq heures et demie.

Leurs Excellences verront avec plaisir les enfants des visiteurs qui aimeront à les amener avec eux à cette réception.

EN PREMIERE PAGE

La polémique entre l'Univers et l'Autorité est intéressante; elle jette un jour sur l'état des esprits, et les nuances de l'opinion.

Il nous paraît que M. Eugène Veillot est dans le vrai quand il signale chez Paul de Cassagnac une pointe de gallicanisme.

SUICIDE D'UN CANADIEN

Il était sans travail et sans pain

Stanford, Conn., 3.—Intrigué par les allées et venues d'un homme d'environ quarante ans, le constable de faction arrêta cet individu et le conduisit au poste.

Le prisonnier déclara qu'il n'avait pas d'ouvrage et qu'il se nourrissait de pommes qu'il volait dans les vergers. Il n'avait pas d'argent sur lui.

Dans l'après-midi, il fut trouvé dans sa cellule, la gorge coupée. Le malheureux avait un rasoir saignant dans une main. De l'autre, il s'était fait une gorge s'échappaient des flots de sang. Il s'était trépané le doigt dans le sang et avait tracé sur le plancher son nom qui était le sien: "Joseph Roy, Holyoke, Mass."

Puis tard, il écrivit la même adresse sur une feuille de papier.

Dans la soirée, il expira.

A L'HÔPITAL GÉNÉRAL

Lord et lady Aberdeen ont visité aujourd'hui l'hôpital-général.

POIGNARDÉ

M. Edmond Beauvais frappé de huit coups de couteau

UN DRAME A ST-MATHIAS

La victime mourante

Lundi soir, le nouveau parvenait à Montréal que M. Edmond Beauvais, courtier bien connu, avait été victime d'une tentative de meurtre à St-Mathias, comté de Rouville.

Voici dans quelles circonstances s'est déroulé ce drame terrible qui se terminera probablement par le mort du citoyen que le commerce de Montréal connaissait si bien. M. Beauvais possède à St-Mathias une propriété de 450 arpents de superficie. Il exploite lui-même cette grande ferme, ayant à son service un certain nombre de journaliers et d'employés. Depuis plus d'un an, son principal employé se trouvait être un Français du nom de Grailion, qui demeurait sur la propriété avec sa famille. L'engagement de ce dernier finissait samedi dernier, et comme M. Beauvais ne voulait plus de lui, Grailion refusa de partir. Ce dernier ne put pas, bien loin de là. Ayant appris que son ancien propriétaire avait retenu les services d'un nommé Fortier pour l'année qui commençait, Grailion résolut de se venger. Il organisa tout un système d'attaque, répandit la rumeur qu'il saurait bien conserver ses prétendus droits et reprendre l'exploitation de la ferme.

M. Beauvais avait appris toutes ces choses, mais n'en fut pas effrayé. Lundi, en compagnie d'un de ses employés, M. Stebbenne, il se rendit aux champs, comme à l'ordinaire; mais voici qu'en passant près d'un champ de blé d'Inde, Grailion et quatre membres de sa famille surgirent, ayant chacun à la main un bâton noueux, et tombèrent à bras raccourcis sur le pauvre Stebbenne. M. Beauvais ayant voulu prendre la défense de ce dernier, fut immédiatement entouré et pendant que les garsons lui assénaient des coups de bâton, le père sortait un poignard de sa gaine et en frappait la malheureuse victime. Tout aussitôt les autres assaillants en firent autant et en quelques secondes M. Beauvais avait reçu huit blessures, trois dans le ventre, une au-dessous du foie, une dans le dos, à l'épaule, et les autres à la cuisse droite; l'une de ces blessures mesurait quatre pouces et demi de profondeur.

M. Stebbenne avait été blessé gravement aussi dans cette lutte.

Après avoir accompli cet acte de sauvagerie, les Grailions se retirèrent et même l'un d'eux, le père, se rendit chez le vicomte de Bouthillier, juge de paix, pour donner sa déposition contre M. Beauvais.

Celui-ci fut transporté baillant dans son sang, à la maison de la ferme et l'empressa d'aller chercher le Dr Tanpier, de Chambly. Après avoir examiné les blessures, le médecin en pansa quelques-unes, mais demanda l'aide d'un confrère pour panser les autres. C'est alors qu'on télégraphia au genre de M. Beauvais, à M. le Dr Lafort, de la rue St-Denis, Montréal. Inutile d'ajouter que M. Lafort se rendit en toute hâte à St-Mathias. Il a trouvé le blessé dans un état critique et conserve peu d'espoir sur sa guérison.

M. M. Stebbenne a reçu quatre blessures, heureusement peu dangereuses, dans cette boucherie qui cause la plus grande indignation chez les braves cultivateurs de St-Mathias. Les assaillants doivent être mis en état d'arrestation.

À 3-30 heures, hier après-midi, on disait sur la rue que M. Beauvais était mort; mais il n'y a rien de certain dans cette rumeur.

LES ASSISES

TERME D'OCTOBRE

Causes inscrites

Le terme d'automne de la Cour Criminelle de ce district ouvrira mardi prochain le 10 octobre.

Nous ne voyons sur le rôle aucune de ces causes à sensation qui font courir toute la masse des oisifs.

Les contrebandiers BOUCHARD et LANDRY seront de nouveau appelés à la barre.

PATRICK McCULLAY subira un nouveau procès sur l'accusation d'avoir poignardé un de ses compagnons du nom de Doyle. Aux dernières assises le jury ne s'était pas accordé sur le verdict.

JOS. T. MARTINEAU et N. E. MARTINEAU auront à répondre à l'accusation d'avoir frappé brutalement M. Hunt, cultivateur de Ste-Foye, lui causant des blessures graves.

JOS. MICHAUD est cet individu faisant métier de délateur pour mettre à l'ameuse pour vente de boisson à un mineur les hôteliers qui le croyant majeur lui servaient à boire. Il est accusé de parjure dans l'une de ces causes.

JOSEPH MORENCY, de Lévis, pour avoir blessé sa femme avec une arme à feu.

JEAN BILODEAU, de la Beauce, pour faux. Bilodeau s'était enfui aux Etats-Unis. Pris de nostalgie, il s'était fait transporter chez lui en voiture dans une boîte, mais le truc a été éventé et il a été arrêté. Son avocat a obtenu un changement de venue et son procès aura lieu à Québec.

LE FEU A L'ÉGLISE

Dix personnes tuées dans une église au Mexique

Mexico, 3.—Des avis de Parangarierito, Etat de Michoacan, disent qu'un horrible accident est arrivé dimanche dans l'église de cette ville, pendant la célébration d'une fête religieuse. Une fusée ayant mis le feu au toit de l'édifice, quelq'un alla sonner le tocsin. Les fidèles, en entendant la sinistre sonnerie, se précipitèrent en masse vers les portes, s'écrasant, se bousculant pour sortir. Dix personnes, dont trois enfants, ont été tuées dans cette effroyable panique. Un grand nombre d'autres ont été sérieusement blessées.

UNE GROSSE ACCUSATION

Centre une maison de Québec

Boston, Mass., 3.—L'arrestation de Henry Nedecor et de Thomas McCormick, employés de la compagnie du chemin de fer Delaware & Hudson, a mis au jour un des systèmes les plus habiles auxquels on a recours pour frauder le revenu des Etats-Unis. Ces deux hommes de courtoisie ont été arrêtés par des policiers de l'agence spéciale du Trésor Smith, de Boston, sous l'accusation d'avoir fait passer en contrebande aux Etats-Unis des peaux de phoques (sealskins) et autres fourrures, qui étaient envoyées à Boston et autres villes importantes. L'auteur de ce système est J. B. Laliberté, de Québec, l'un des plus importants marchands de fourrures de l'Amérique et même du monde entier. M. Laliberté est possesseur d'une grande fortune et est considéré comme un des grands contrebandiers dont les Etats-Unis ont à se plaindre. Son principal commerce se fait avec de riches touristes américains auxquels il disait qu'il existait des conventions spéciales entre lui et la douane américaine, et que pour \$5 ou \$10 il leur livrerait les marchandises, droit payé, aux résidences des touristes dans les Etats.

M. Laliberté a un agent à Montréal nommé J.-A. Nelson Ratté. Les marchandises étaient envoyées aux quartiers de Ratté dans le "Temple Building" et de là, de connivence avec un homme d'express, expédiées à l'Hôtel St-James, où pensionnaient un grand nombre d'employés du chemin de fer Delaware & Hudson.

Ces employés transportaient les marchandises au char à bagage et les cachaient dans des sacs vides dans lesquels on transportait tous les jours les malles au Canada.

M. Laliberté a été mis souvent en accusation aux Etats-Unis, et des mandats d'arrestation l'attendent sur la frontière. Jusqu'à présent M. Laliberté et Ratté ont réussi à éviter toute punition pour leurs actes, mais, cette fois, il paraît qu'ils seront priés d'expliquer leurs arrangements avec le conducteur d'express de Montréal, nommé Michel Horan, pour avoir fraudé la compagnie "National Express". Ceci tombe dans la catégorie de conspiration pour frauder le trésor dans le Dominion.

On dit aussi que les autorités postales porteront l'accusation d'usage illicite des sacs de malles de Sa Majesté pour le transport des marchandises de Laliberté par Ratté.

Les ventes annuelles de Laliberté, dont presque toutes aux Etats-Unis, s'élèvent à la somme de \$109,000.

N. D. R.—Nous publions sous toutes réserves cette dépêche de la presse américaine. M. Laliberté est à la tête d'une des principales maisons de commerce de Québec, et ses concitoyens ne peuvent que désirer que le télégraphe commette une exagération ou une erreur dans cette circonstance.

AU CLUB UNION

Lord Aberdeen

Le Club Union a donné hier soir, un dîner en l'honneur de lord Aberdeen, patron du club, sous la présidence de l'honorable M. Irvine. Ça été une brillante démonstration.

Voici la liste des personnes qui ont pris part à ce banquet:

Son Excellence le gouverneur général, Son Honneur le lieutenant-gouverneur, hon. Hector Fabre, C. M. G., M. A. Gordon, C. M. G., Capt. Kindersley, A. D. C., Capt. Munro Ferguson, A. D. C., major Sheppard, A. D. C., Lt. Louis H. Taché, A. D. C., Hon. juge Irvine, Q. C., président du club; Urie Tessier, vice-président; M. E. B. Garneau, trésorier; M. Lawrence Lynch, secrétaire; hon. François Langelier, M. P., hon. John Hearne, M. P., Joseph Frémont, M. P., maire de Québec; M. A. Turcotte, M. P., hon. Thos. Chase-Cassidy, Q. C., hon. J. S. Hall, Q. C., hon. L. P. Pelletier, Q. C., hon. G. A. Nantel, M. J. J. Tessier, M. P., hon. John Sharples, M. L. C., hon. D. A. Ross, M. L. C., hon. P. Garneau, M. L. C., M. V. Châteaufort, M. P., M. H. M. Price, M. J. J. Foste, M. P., huot, M. Simon Peters, M. W. Cook, Q. C., M. J. Macara, Dr George Stewart, M. A. Peters, M. Richard Turner, M. D. C. Thompson, M. John S. Fry, M. Chas Fitzpatrick, M. J. E. Murphy, W. Selby Desbarats, M. Owen Murphy, Lt-Col Wilson, Lt-Col White, Capt. J. George Garneau, M. A. J. Painchaud, M. George Larue, M. Ernest Picaud, M. George Tanguay, M. Lawrence Stafford, Q. C., Capt. E. B. Garneau, M. E. T. D. Chambers, M. C. Panet Angers, Q. C., M. A. Lavigne, M. Cyr. Duquet, M. P. Vallière, M. Achille Carrier, M. F. X. Gosselin, M. A. H. Cook, M. Harcourt Smith, M. Maxime Durand, consul de France; M. E. D. Boswell, M. W. P. Lockwood.

L'honorable M. Irvine proposa la santé de la Reine, et ensuite celle du gouverneur général. La réponse de lord Aberdeen fut vivement applaudie. En terminant Son Excellence proposa la santé du président.

M. U. Tessier, proposa la santé du lieutenant-gouverneur.

Une santé fut aussi proposée à M. Fabre et une autre à la cité de Québec. Le maire Frémont et l'honorable M. Hearn répondirent à ce dernier toast.

Tempête dans le Golfe

Les nouvelles que nous recevons du bas du Saint-Laurent nous apprennent que la tempête qui a ravagé les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, s'est fait sentir sur la côte nord ainsi qu'à la Gaspésie.

On signale le naufrage de plusieurs goélettes et une perte de vie à Chatham, N.-B. La barque "Gatienau" venant de Québec, a été jetée à la côte. On n'a aucune nouvelle de l'équipage. On craint que les marins n'aient péri.

TENTATIVE DE SUICIDE

Chez les Sœurs Grises

Montréal, 3.—Un nommé J. B. Dorais, 41 ans, a tenté hier matin de se suicider chez les Sœurs Grises, rue Guy, où il était interné depuis le mois d'août dernier. Il était agenouillé dans la chapelle, pendant la messe de 6-30 heures, lorsqu'il en est sorti pour aller dans le vestibule où, quelques instants après, il s'est porté un coup de couteau dans l'abdomen et est tombé évanoui sur le plancher. M. Tremblé St-Pierre, l'un des employés de l'institution, était encore dans la chapelle lorsque, attiré par le bruit, il s'est rendu auprès de Dorais qu'il a trouvé étendu, et portant une blessure par où le sang coulait abondamment. Heureusement, la blessure n'est pas profonde et n'offre aucun danger. M. St-Pierre en a informé le médecin qui a pris ses soins au blessé, qu'on a ensuite livré au constable Monday. Dorais a comparu ce matin en cour de recorder, mais comme il paraissait privé de raison on l'a soumis à l'examen du Dr Bouchard. Dorais sera envoyé à l'asile des aliénés. Sa famille demeure à Ste-Philomène, comté de Châteauguay.

TUÉE PAR UN TRAIN

A la Pointe St-Charles

Montréal, 3.—Une charmante jeune femme de 26 ans, Ellen Bellendo Kelly, femme de Victor St-Amant, de Saint-Lambert, a été, ce matin, victime d'un accident qui lui a coûté la vie. Etant en visite à la Pointe St-Charles, elle se rendait ce matin à la gare pour prendre le train de huit heures en destination de St-Lambert.

En traversant la voie ferrée, elle a été frappée par un train, comme elle voulait en éviter un autre en sens inverse. On l'a relevée morte sur la voie et l'ambulance de l'hôpital général l'a transportée chez des parents nommés Reilly, 64 rue Châteauguay, Pointe St-Charles. Le coroner McMahon en a été averti. La défunte n'était mariée que depuis quatre ans et n'avait pas d'enfants. Son mari est conducteur de bord d'un char Pullman, du Grand-Trou.

Il est parti hier pour Chicago et ne sera probablement pas de retour avant demain. La défunte a une large blessure à la tête, une jambe fracturée et le pied gauche broyé. Elle porte aussi une légère blessure à l'œil gauche.

OURAGAN DESASTREUX

ENSEMBLE DÉGÂTS EN LOUISIANE

25 personnes tuées et un grand nombre blessées

New York, 3.—Le correspondant du Sun, à la Nouvelle-Orléans, télégraphie que, dimanche soir, un terrible ouragan s'est abattu sur la ville, et a duré toute la nuit et une partie de la journée d'hier. Depuis la côte tout le long des rives du Mississippi et la paroisse de Plaquemine, tout a été dévasté. Jusqu'à présent, on a enregistré la mort de 24 personnes et on croit que le nombre de ceux qui ont péri est beaucoup plus grand.

Un grand nombre de personnes sont blessées, plusieurs mortellement. Parmi les édifices détruits se trouve le marché de la rue Sarapour, lequel en tombant a fait écrouler plusieurs maisons voisines. L'église de la rue Burdette, les entrepôts de coton du chemin de fer North Eastern, plusieurs autres édifices importants et un grand nombre de maisons ont eu leurs toits enlevés.

La digue du lac Pontchartrain, qui protège la Nouvelle-Orléans contre les inondations a été emportée. Beaucoup de yachts ont été brisés ou coulés. La voie du chemin de fer Louisville et Nashville a été détruite sur une longueur de 15 milles, et il s'écoulera plusieurs jours avant que la circulation des trains soit rétablie.

Dans la paroisse de Point-à-la-Hache petite ville d'environ 2,000 habitants, pas une seule maison n'a été épargnée par l'ouragan. Le palais de justice, l'église catholique, les autres principaux édifices et une vingtaine de maisons sont complètement détruits. Quatre grandes personnes et plusieurs en enfants ont été tués. Parmi les tués se trouvent Mme Lafrance, femme de l'un des principaux marchands de cette ville, et Mme E. Le Vanders, femme d'un avocat.

Dans le comté d'Orange, Louisiane, les arbres fruitiers couverts de fruits mûrs qui l'on était sur le point de récolter ont été complètement détruits. Les pertes, dans cette partie du pays, s'élèvent à plus de \$350,000. Les champs de riz et de canne à sucre ont éprouvé beaucoup de dommages.

Faits Divers

Maillois

Maillois, reconnu coupable d'avoir détourné des fonds aux dépens du département des travaux publics, ne recevra pas sa sentence d'ici à quelques jours.

Petites nouvelles

Il y a eu une exposition agricole aujourd'hui à Lorette.

On rapporte que le nombre de cas de fièvre typhoïde augmente.

M. V. W. Larue, N. P., a été élu directeur de la Caisse d'Economie en remplacement de feu l'honorable Isidore Thibaudan.

L'honorable G. Irvine est parti hier soir pour Ottawa.

Le lieutenant-colonel Forsyth, percepteur de douanes, est parti hier pour Chicago.

Duplaines qui a eu les jambes broyées à Ste-Anne, il y a quelques jours, a été transporté en cette ville et conduit à l'Hôtel Dieu.

Vendredi soir

Les billets d'admission et de galerie pour la soirée de gala donnée vendredi soir, à l'Académie de Musique, par le célèbre "Mendelssohn Quintette Club" de Boston, sont maintenant à la disposition du public chez l'éditeur de musique, A. Lavigne, 55 rue de la Fabrique. Nous venons de recevoir le superbe programme que nous nous ferons un devoir de publier dans le journal de demain.

Malade

En Cour de Circuit hier matin, M. le juge Casault, a dit que des personnes bien renseignées l'ont convaincu et lui ont prouvé que Malenfant n'est pas à Québec et qu'il croyait devoir admettre qu'il s'était trompé.

Le service rapide

L'hon. George E. Foster dit que le câblegramme de Londres annonçant que le projet d'un service rapide de vapeurs entre l'Angleterre et le Canada était pratiquement réglé, n'est pas exact. Si ce projet avait été réglé, il aurait été le premier à le savoir.

L'hon. ministre ajoute qu'il y a cependant une proposition devant le gouvernement et qu'on est à l'examiner.

En descendant d'un tramway

Un vieillard de Valcartier qui a voulu descendre d'une voiture du tramway de la Basse-Ville durant qu'elle était en mouvement, a perdu pied et est tombé violemment sur la chaussée, s'indignant des contusions assez sérieuses.

On a mandé l'ambulance qui l'a transporté à l'Hôtel-Dieu.

Sur le Pacifique

Il y a quelques jours un bout de rail avait été déposé à travers la voie du Pacifique à l'Ancienne Lorette, à la veille du passage d'un convoi de voyageurs. Le chasse-pierres avait heureusement lancé l'obstacle hors de la voie.

Samedi après-midi, le conducteur d'un train de fret qui descendait à toute vitesse a aperçu sur la voie au même endroit deux dormants et une boîte de ferrailles. Il a renversé la vapeur, appliqué les freins et a pu stopper à temps.

On se demande si c'est l'œuvre d'un maniaque ou d'un criminel?

Une série d'accidents

Vers huit heures lundi soir, l'ambulance a été mandée pour un homme qui était tombé du tramway sur la rue St-Paul et qui s'était infligé des blessures sérieuses aux jambes et au visage.

Le blessé est un cultivateur de St-Gabriel, ayant nom Honoré Girard. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

—A une heure hier matin, l'ambulance est allée à la gare du chemin de fer du lac St-Jean pour transporter à l'hôpital un homme qui s'est cassé une jambe en tombant sur la voie. Le nom du blessé est Napoléon Richard, de St-Casimir, il s'en venait à Québec pour affaires. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu.

—Lundi après-midi, comme M. Pierre Dion était à réparer le toit d'une bâtisse à deux étages, l'échelle sur laquelle il travaillait glissa et, dans sa chute, l'entraîna sur le sol, d'une hauteur de 30 à 40 pieds. Il souffre de blessures au dos et aux jambes, et lorsqu'on l'a ramassé il était sans connaissance. Les Drs Elliott et Fiset ont été appelés. Le blessé a été transporté chez lui, et l'on pense que son retour à la santé n'est qu'une question de temps.

L'Exposition

Des dernières nouveautés de la saison commencent LUNDI, 18 du courant, au "Magasin de Modes," 41, rue St-Jean.

MADAME VALLÉE invite cordialement les dames à lui faire une visite.

Un excellent établissement

Nous avons visité le vaste établissement de lavage et de teinturerie tenu par M. G. LAFFLEUR, No 17, RUE ELGIN, en cette ville, et nous avons été charmé de la beauté du linge et des étoffes après qu'ils ont été nettoyés et lavés, et de la magnifique transformation que la teinture fait subir aux habits de toute sorte et de toute couleur. Il n'est pas nécessaire d'aller aujourd'hui à Montréal pour avoir un travail parfaitement exécuté en fait de nettoyage et de teinturerie; cette lacune est comblée. M. Laffleur possède un établissement qui nous offre toutes les garanties voulues; et de plus c'est un compatriote qui mérite tout notre encouragement. Allons donc au "Canada steam laundry."

Québec, 12 sept. 1893.—23ps

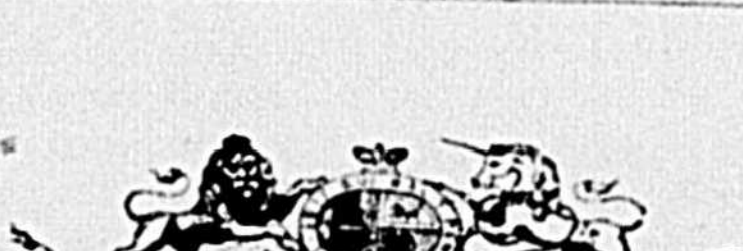
Ecoles du Soir.

LES CLASSES DU SOIR s'ouvrent à l'Ecole normale Laval, LUNDI prochain, le 9 courant, à 8 hrs P. M.

Nous espérons que les ouvriers profiteront de ces avantages précieux que leur offre le Gouvernement de la Province. Ceux qui désirent s'inscrire doivent donner CINQUANTE CENTES qui leur seront remis à la fin de l'exercice, s'ils ont assisté aux deux tiers des leçons.

THE G. ROULEAU, ptre, Directeur.

4 octobre 1893.—4f



Ventes par le Shérif du District de Québec

No 1563.—TESSIER & PERUSSE. Le No. 431, du cadastre officiel de la paroisse de St-Charles des Grondines, étant une terre située au quatrieme rang—avec grande desserte érigée—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de St-Charles des Grondines, le 6 OCTOBRE courant, à 10 HEURES A. M.

No. 1161.—LA COTE DE QUÉBEC & JOUR-D'AIN. Le reste jusqu'au 20 avril 1910 du bail emphytéotique de la moitié sud-ouest du lot No 2455, du cadastre officiel du quartier Champlain, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé rue Champlain—avec bâtisses, mité de

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le 13 OCTOBRE courant, à 10 HEURES A. M.

Bureau du Shérif, Québec, 4 Octobre 1893

J. B. Amyot,

Député Shérif, 517

4 oct bre 1892.—1f

DEPARTEMENT POUR HOMMES!

NOUVEAUTÉS

Tweed Anglais et Ecosse pour complets, pantalons.

Serge Diagonal Vénitienne.

Draps de Castor, Melton, Etoffes Irlandaises, etc, etc,

POUR PARDESSUS

SPECIALITE.

CAMISOLES ET CALEÇONS en laine, tout laine depuis 45c.

Tailleurs d'expérience attaché à l'établissement.

COTÉ & FAGUY,

27, Rue St-Jean,

VIS-A-VIS LA COTE DU PAJAI

IMPORTATIONS D'AUTOMNE!

Venant d'être reçu un assortiment des plus variés

d'Etoffes à Robes, Serges, Cachemire, Velours, Setts de fantaisies, Braides et Ruches.

BLOUSES ET MANTEAUX POUR DAMES

Et les plus nouveaux

CHAPEAUX, BONNETTES et GARNITURES

à UN SEUL PRIX.

F. SERIARD,

137, rue St-Joseph

ST-ROCH, QUÉBEC.

19 mars—16 septembre 1895.—Jan.

COMPAGNIE D'ASSURANCE North British and Mercantile

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

COUR DES DIRECTEURS EDIMBOURG et LONDRES

BUREAU PRINCIPAL AU CANADA